

ARRETE N° 030 / PM DU 18 FEV 2019

Portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignements Supérieur ;
- VU le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Madame **ELA EMAN Florence**, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule 763 392-D, précédemment Chargé d'Etudes Assistant au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommée Chef de Secrétariat Particulier du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, en remplacement de Monsieur NGBWA NDONGO André-Pipo, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 18 FEV 2019

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Joseph DION NGUTE